

**Règlement de la  
Course aux Canards - « Duck Race »  
organisée par la Table Ronde Luxembourgeoise**

**1.** Les canards en plastique seront mis à l'eau dans la Pétrusse, rue Saint Quirin à Luxembourg-Ville. Le parcours et l'heure exacts seront annoncés sur le site [www.duckrace.lu](http://www.duckrace.lu) quelque temps avant.

La Table Ronde Luxembourgeoise se réserve le droit de reporter ou d'annuler la course en cas d'intempéries ou d'autres événements de nature à empêcher le bon déroulement de la course et qui sont indépendants de la volonté de la Table Ronde Luxembourgeoise.

**2.** Tous les canards en plastique mis à l'eau sont la propriété exclusive de la Table Ronde Luxembourgeoise. Le paiement du prix de participation à la course n'opère pas de transfert de propriété du canard au participant.

**3.** Une fois le départ de la course donné, les canards en plastique flottent par eux-mêmes sous la seule influence du courant de la Pétrusse. Aucune influence extérieure sur le déroulement normal de la course n'est autorisée, à moins que le comité organisateur de la Table Ronde Luxembourgeoise n'en décide autrement dans l'hypothèse d'une entrave anormale au suivi de la course. La Table Ronde Luxembourgeoise peut décider de faire courir la course en plusieurs manches, chaque manche regroupant une partie ou la totalité des canards en jeu, les gagnants étant déterminés suivant l'ordre de passage de la ligne d'arrivée à l'issue de la manche finale, à l'exclusion du classement des manches précédentes. Les modalités exactes de la course seront annoncées avant le coup de départ.

**4.** Tous les canards en plastique seront munis d'un numéro correspondant au numéro d'un ticket de participation. Le premier canard dépassant la ligne d'arrivée lors de la manche finale se verra attribuer le premier prix, le deuxième canard le deuxième prix, et ainsi de suite.

**5.** Les prix ainsi gagnés sont à retirer auprès de la Table Ronde Luxembourgeoise ou auprès des sponsors respectifs dans un délai de trente jours après la publication du résultat par voie de presse. Les prix devront être retirés au lieu déterminé par la Table Ronde Luxembourgeoise et communiqué aux vainqueurs de la course. Les prix non réclamés dans le délai imparti seront réutilisés dans une loterie organisée ultérieurement par la Table Ronde Luxembourgeoise. Tout droit de recevoir le prix gagné est définitivement prescrit si le gagnant ne retire pas son prix dans un délai de trente jours après une mise en demeure à cet effet par courrier recommandé avec accusé de réception. Si les coordonnées indiquées sur la souche du ticket de participation ne permettent pas de contacter utilement le participant par voie postale, son droit de recevoir le prix gagné s'éteint automatiquement et définitivement soixante jours après la publication du résultat par voie de presse.

**6.** Ne seront acceptés à titre de gagnants que les canards dont les tickets auront été vendus avant la clôture du bureau de course, une demi-heure avant le coup de départ de la course, et dont les souches reprenant les coordonnées des participants auront été dûment enregistrées auprès du bureau de course. Les tickets dont les souches ne mentionnent pas les coordonnées du participant sont éliminés. La Table Ronde Luxembourgeoise se réserve le

droit de lancer des canards supplémentaires qui participeront à la course mais qui ne se verront attribuer aucun prix, quel que soit leur rang.

**7.** Les tickets achetés sur le site [www.duckrace.lu](http://www.duckrace.lu) participent au Duck Race au même titre que les tickets physiques. Les numéros attribués lors de l'achat en ligne sont réservés au nom de la personne dont les données ont été fournies lors la commande. Ils ne sont pas transmissibles et le relevé généré par le système informatique établissant la concordance entre les numéros attribués et les données personnelles des parrains/acquéreurs fait foi. La vente en ligne de tickets est clôturée au plus tard 3 heures avant le début de la course. Tous les tickets vendus jusqu'à la clôture de la vente en ligne participent à la course et sont considérés comme enregistrés auprès du bureau de course, pour autant que le paiement en ligne a été validé et que les coordonnées des participants ont été dûment renseignées sur le formulaire en ligne lors de la commande.

**8.** Les gagnants seront déterminés et annoncés à l'issue de la course après vérification par un avocat, un notaire ou un huissier de justice (qui peut être membre de la Table Ronde Luxembourgeoise). Dans la semaine qui suit la course, les numéros gagnants seront publiés par voie de presse.

**9.** Toutes les taxes, TVA, frais d'immatriculation ou autres frais le cas échéant liés aux prix seront à la charge du gagnant. Les prix ne pourront être remis qu'aux gagnants, qui doivent pouvoir valablement s'identifier et exhiber le ticket, respectivement l'e-mail de confirmation renseignant le numéro gagnant. Les prix ne pourront être ni échangés, ni monnayés, ni transférés à une tierce personne.

**10.** À l'achat d'un ticket, les participants sont implicitement d'accord que leur nom puisse être utilisé pour toute publicité en relation avec la course, y compris les courses futures organisées par la Table Ronde Luxembourgeoise.

**11.** Les membres actifs et honoraires de la Table Ronde Luxembourgeoise ne peuvent pas participer à la course.

**12.** La participation à la course est soumise au présent règlement. En cas de problème d'interprétation du présent règlement, la Table Ronde Luxembourgeoise est seule compétente pour toiser toutes difficultés afférentes.

**13.** Les logos de la Table Ronde Luxembourgeoise et de la course aux canards sont la propriété exclusive de la Table Ronde Luxembourgeoise et ne pourront être ni copiés, ni utilisés sans le consentement de celle-ci.

**14.** Le bénéfice du Duck Race est intégralement destiné aux bonnes œuvres soutenues par la Table Ronde Luxembourgeoise. Pour chaque édition, la Table Ronde Luxembourgeoise désigne au préalable une ou plusieurs œuvres qui recevront la majeure partie du bénéfice.